



Degradations volontaires et menaces

Par rehad, le 31/03/2019 à 08:12

Bonjour,

Je loue actuellement un appartement en parfait état locatif jusqu'au jour où les locataires m'appellent pour un dégât de eaux, je leur dis de faire une déclaration d'assurance leur assurance m'indique que c'est de la condensation, je convoque mon expert qui me dit la même chose mais que le locataire coupe la vmc de l'appartement, ces derniers me disent qu'ils entendaient un petit bruit et qu'ils coupaient car ce cela empêchait leur enfant de dormir, je fais changer la vmc par une première entreprise un mois après le locataire m'appelle pour me dire qu'elle ne fonctionnait pas, je fais appel à une troisième entreprise qui change la vmc à nouveau et les locataires me rappelle pour me dire que cela ne fonctionne pas et il me mettent les ARS.

Je soupçonne qu'il dégradent volontairement le matériel, car il n'ya aucune fuite de plomberie et de toiture, mais qu'il essayent de faire passer l'appartement pour insalubre que puis je faire et demander la rupture du bail pour dégradations. D'autre part lorsque je me suis rendu sur place, ils m'ont menacé et séquestré quelques minutes m'empêchant de sortir du logement, car en plus ils doivent toutes les charges locatives;

Merci de votre éclairage

REHAD